

Définitions

Pour le besoin des présentes on entend par :

« ENDORF'INN » ou « La Société » : la société ENDORF'INN

« Le Client » : Le client ayant passé commande auprès de ENDORF'INN

« Région » : L'aire géographique d'intervention de la société ENDORF'INN

« VE » : Vélo elliptique

« VS » : Vélo stepper

« Promenade » : Circuit d'excursion déterminé par ENDORF'INN dans la région et dont le point de départ et d'arrivée se situe au lieu de mise à disposition du VE ou du VS.

Informations légales sur la Société ENDORF'INN

ENDORF INN est une société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 3.000 euros dont le siège social est sis 310 Chemin SAINT FRANCOIS 84300 LES TAILLADES, immatriculée au RCS AVIGNON sous le numéro 809 994 031.

Les coordonnées de la société ENDORF INN sont :

Téléphone : 06 24 42 30 48

Email : endorfinnsarl@gmail.com

La société ENDORF INN est assurée dans le cadre de l'exploitation de son activité auprès de la compagnie : ALLIANZ dont le siège est sis 87 rue de Richelieu 75002 PARIS qui couvre l'activité de la Société ENDORF'INN sur la totalité du territoire français.

Article 1 - Champ d'application et opposabilité des conditions générales

Les conditions générales de prestation de services de la société ENDORF'INN s'appliquent à l'ensemble des contrats de location de VE ou VS et d'accessoires conclu entre ENDORF'INN et le Client. Toute contractualisation entre ENDORF'INN et le Client emporte acceptation, sans réserve par ce dernier, des présentes conditions générales, qui régiront seules les prestations fournies par la société ENDORF'INN, à l'exclusion de tous autres accords verbaux ou des éventuelles conditions générales d'achat du Client ou de tout autre document émanant de ce dernier. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses des conditions générales d'achat du Client (lorsque de telles conditions existent) seraient en contradiction avec les présentes conditions générales, ces dernières auront primauté sur lesdites conditions générales d'achat. Les parties reconnaissent en outre que les présentes conditions générales de prestation de services, le contrat de location et ses éventuelles annexes émanant et visées par ENDORF'INN, constituent l'intégralité des accords entre les parties en ce qui concerne la prestation et se substituent à tout accord verbal et/ou écrit antérieur.

Article 2 – Prestations proposées

La société ENDORF'INN est spécialisée dans la location de VE et VS et d'accessoires afférents à cette activité, à la journée, dans le massif du LUBERON, et plus précisément sur l'aire géographique comprise dans une distance de 40 kms à partir du village des 84 300 LES TAILLADES (ci-après dénommée : la « Région »). L'offre de la société ENDORF'INN est donc, par principe, géographiquement limitée à cette Région, sauf conditions particulières expressément et préalablement convenues et acceptées par la société ENDORF'INN. Elle propose ainsi à ses Clients la location de VE/VS et d'accessoires (Annexe 1 : liste des accessoires proposés à la location) qui seront mis à disposition par ENDORF'INN, sur un lieu fixe et déterminé par elle seule.

Article 3 – Passation de la commande / Confirmation / Prise de possession

3.1 Passation de la commande

Le Client contacte la Société ENDORF'INN par courriel ou téléphone, ou en se rendant directement sur le lieu de location des cycles, et passe commande dans les conditions ci-dessous décrites. La passation de la commande est matérialisée par l'établissement d'un bon de commande qui inclut les mentions particulières du contrat, qui viennent préciser, compléter, voire déroger aux présentes conditions générales de prestations de services, le tout dans le respect et les limites fixées aux dites conditions générales.

3.1.1. Commande à distance

La commande peut être prise à distance par le moyen d'un email ou d'un appel téléphonique aux coordonnées figurant sur le site internet de la société ENDORF'INN.

Lors de la prise de contact par l'envoi par internet d'un formulaire, via le site web de la société ENDORF'INN, par email séparé, ou encore par téléphone, le Client indique à la société ENDORF'INN :

- Son identité complète,
- Les moyens de le contacter (email, adresse du domicile et du lieu de résidence lors de son séjour dans la Région, le numéro de téléphone personnel sur lequel il pourra être contacté à tout instant durant son séjour dans la Région.
- La date et l'horaire précis de auquel il envisage de réaliser sa Promenade ;
- Le nombre de VE ou VS souhaités (selon disponibilités) ;
- Le type et le nombre d'accessoires souhaités (selon disponibilités) ;

La prise en compte d'une commande nécessite impérativement le versement d'un acompte d'un montant égal à 50% du montant total de la commande. L'acompte est versé par le client au moment de la prise de commande par un paiement par carte bancaire. A cette fin un contact téléphonique est établi à l'initiative du client ou de la société ENDORF'INN (étant précisé que le site internet ne prenant pas en charge de module de paiement par carte bancaire). La commande valablement prise en compte par le versement de l'acompte ci-dessus est définitive et irrévocable. Il est expressément rappelé, et accepté par le Client, que les prestations fournies par la Société ENDORF'INN consistant, par définition, en des prestations de services de loisirs au sens de l'article 121-21-8 du Code de la Consommation, une fois le contrat de prestation de services conclu, le client ne dispose plus de la faculté de se rétracter. En conséquence de quoi, le Client qui entendrait résilié l'obligation souscrite au terme du bon de commande valablement pris en compte, perdra la totalité de l'acompte préalablement versé.

3.1.2 Commande sur le lieu de location

La passation de la commande peut également intervenir directement sur le lieu de location

Lors de la commande le Client indique à la société ENDORF'INN :

- Son identité complète,
- Les moyens de le contacter (*email, adresse du domicile et du lieu de résidence lors de son séjour dans la Région, le numéro de téléphone personnel sur lequel il pourra être contacté à tout instant durant son séjour dans la Région.*)
- La date et l'horaire précis de auquel il envisage de réaliser sa Promenade ;
- Le nombre de VE ou VS souhaités (selon disponibilités) ;
- Le type et le nombre d'accessoires souhaités (selon disponibilités) ;

La prise en compte d'une commande nécessite impérativement le versement intégral au comptant du montant total de la commande et le versement d'un dépôt de garantie.

Le règlement de la commande et le versement du dépôt de garantie s'effectuent conformément à l'article 4 ci-après

3.1.3 Dispositions générales à tous type de commande

Toute commande incomplète, incorrectement ou insuffisamment renseignée, ou non accompagnée du versement d'un acompte suffisant, ne sera pas prise en compte. En outre, la société ENDORF'INN se réserve expressément le droit discrétionnaire d'accepter ou de refuser la commande passée par le Client, notamment en cas d'indisponibilité des véhicules ou accessoires commandés. Par ailleurs, pour des raisons climatiques ou de sécurité du Client, la Société ENDORF'INN peut être amenée à annuler le contrat et ne pas fournir la prestation convenue. Dans ce cas, la Société ENDORF'INN remboursera les sommes versées par le Client, et sans que ce dernier ne puisse exiger un quelconque dédommagement.

Article 4 – Paiement du prix / Dépôt de garantie

Le paiement intégral ou, en cas de commande à distance, le solde du prix de la prestation et du dépôt de garantie, tels que définis dans la commande établie conformément à l'article 3 des présentes, sont payés par le Client sur place, au moment de la livraison, par avance et au comptant, soit par espèces, soit par carte bancaire de type VISA, la société ENDORF'INN étant munie d'un terminal de paiement électronique mobile.

Ce paiement peut intervenir à titre exceptionnel par chèque, au choix discrétionnaire la société ENDORF'INN. Les règlements par carte bancaire de type AMERICAN EXPRESS ne sont pas admis. Pour les locations dont la durée dépasse SEPT (7) jours, le paiement du dépôt de garantie ne pourra être réalisé que par chèque. La présentation de la Carte

[Tapez ici]

Nationale d'Identité ou du Passeport en cours de validité du Client est obligatoire et le Client donnera son accord afin que ENDORF'INN les conservent le temps de la location, dans cette hypothèse les documents étant restitués au Client lors de la remise des matériels loués. Si le Client ne souhaite pas confier ces papiers d'identité à ENDORF'INN, il permettra alors qu'une copie en soit faite par tous moyens (photocopie, scannerisation, photographie). Les montants et conditions d'appréhension ou de restitution du dépôt de garantie sont visés à l'article 6 des présentes.

Article 5 – Tarifs / Conditions de règlement

Toute prestation sera facturée au tarif indiqué sur le site Internet de la société ENDORF'INN, sous réserve de remises promotionnelles ponctuelles qui seront alors spécifiquement précisés dans le contrat de location. Sauf mention spécifique « TTC », les prix indiqués en euros s'entendent toujours hors taxes, la TVA étant appliquée, en sus au taux en vigueur. Tous les règlements seront effectués intégralement et au comptant au moment de la mise à disposition du ou des VE/VS et des accessoires.

A titre informatif, il est rappelé que le prix total de la prestation fournie comprend :

- un forfait de location de VE/VS,
- des indemnités kilométriques relatives au transport des VE/VS du siège de la société ENDORF'INN au lieu de livraison et de récupération indiqué dans le contrat de location,
- des indemnités kilométriques relatives au trajet de retour du matériel loué, comprenant le trajet entre le siège de la société ENDORF'INN et le lieu de récupération indiqué dans le contrat de location,

Etant précisé qu'en cas de lieu de récupération des matériels loués différent de celui convenu contractuellement, les indemnités kilométriques seront majorées et fixées à 2 € le kilomètre, nonobstant les frais de location supplémentaires appliqués compte tenu du dépassement de l'horaire contractuel.

Par ailleurs il sera facturé à titre forfaitaire un somme de 25 euros destinée à compenser les frais liés à la récupération non planifiée des matériels dans un lieu non convenu.

Article 6 – Dépôt de garantie

Comme il a été ci avant, lors de la passation de la commande et concomitamment au règlement intégral du prix de cette dernière, le Client s'acquitte d'un dépôt de garantie forfaitaire, d'un montant de : 990 € par VE loué par le Client.
400 € par VS loué par le Client.

Le règlement s'effectue par carte bancaire ou, le cas échéant et suivant accord exprès de la société ENDORF'INN, par chèque. Le dépôt de garantie est restitué au Client à la fin de la prestation, au moment de la restitution du matériel loué et après la réalisation de l'état des lieux de restitution, sous réserve qu'aucun dommage ne soit survenu. En cas de dégradation d'un ou plusieurs éléments du ou des VE/VS loués, les frais de réparation ou de remplacement seront facturés au Client conformément au barème ci-annexé (Annexe 2 : Barèmes de prix des éléments dégradés ou manquants) qui seul fera foi. A ce titre, le Client acquiesce définitivement par l'adhésion aux présentes au caractère forfaitisé des frais de réparation ou de remplacement. Il en est de même s'agissant des accessoires loués qui seraient endommagés ou non restitués. En cas de refus de paiement spontané par le Client de ces frais de réparation ou de refus par le Client du remplacement sur la base du barème ci annexé, ces derniers seront déduits d'office et nonobstant toutes contestation du Client, du dépôt de garantie versé à la conclusion du contrat. Ainsi, la société ENDORF'INN ne restituera au Client que la différence entre le montant du dépôt de garantie versé et le montant total des réparations ou remplacements des éléments endommagés ou non restitués, et ce sur la base des montants figurant en Annexe 2 des présentes. Il est précisé qu'en cas de règlement du dépôt de garantie par chèque, la société ENDORF'INN ne restituera la différence entre le montant du chèque et le montant total des réparations ou remplacements des éléments endommagés ou non restitués, qu'après parfait encaissement dudit chèque de garantie et expiration des délais de rejet. Ce mode de retenue et d'imputation de la garantie est accepté par le Client qui en donne acte et déclare par la signature des présentes en avoir été averti.

Article 7 – Obligations / Responsabilités

7.1 Déclarations générales

Le Client s'engage à utiliser et à entretenir le ou les VE/VS loués ainsi que les accessoires en « bon père de famille » et s'interdit toute modification ou altération du matériel loué. Il s'engage également à respecter scrupuleusement les dispositions du Code de la Route. Le Client déclare en outre expressément être parfaitement apte à l'activité de conduite de VE/VS et ne faire l'objet d'aucune contre-indication d'ordre médical. Il s'engage, pour sa parfaite sécurité, à porter le casque de protection fourni d'office et à cet effet par ENDORF'INN (le casque de protection étant un accessoire fourni de plein droit de la location d'un VE/VS, sans complément de facturation). La société ENDORF'INN décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par le Client ou causé à ce dernier du fait de l'utilisation du matériel loué dont seul le Client aura la garde juridique. Le Client déclare en conséquence expressément être titulaire d'une assurance responsabilité civile, le couvrant personnellement, ainsi que ses enfants, ou les personnes sous sa garde, le cas échéant. A ce titre, il est rappelé que les personnes mineures sont obligatoirement accompagnées d'une personne majeure, sous la seule responsabilité du Client qui en assure la surveillance et la garde. A ce titre le Client déclare sous sa seule responsabilité dans le contrat de location qu'il est le représentant légal du mineur et qu'en sa qualité il déclare que ledit mineur à une taille d'au moins 152 cm (condition sine qua non pour faire du VE ou du VS) et qu'il l'autorise à pratiquer du VE ou VS sous sa surveillance exclusive. Il est remis au client avec chaque VE/VS loué (accessoire remis d'office sans facturation complémentaire) un antivol que le Client s'engage à utiliser tout au long de sa Promenade, à chaque fois qu'il s'éloigne du véhicule (le dispositif antivol étant à code, ce dernier sera indiqué au Client au moment de la remise du matériel, à charge pour lui de s'assurer de sa confidentialité). En cas de vol du matériel loué (VE/VS ou accessoires), le Client s'engage à en faire une déclaration auprès des services de police ou de gendarmerie compétents sans délais et à en informer concomitamment la société ENDORF'INN. Il est enfin rappelé que la sous-location ou le prêt du matériel loué par le Client à quiconque est strictement interdite, sauf accord de la Société ENDORF'INN et mention expresse dans les conditions particulières inscrites sur le bon de commande. En cas de prêt non autorisé du matériel loué se fait aux risques et périls du Client qui en supportera seul les conséquences, le Client étant réputé aux termes des présentes comme le gardien unique du matériel loué. En conséquence, en aucun cas le Client ne pourra invoquer comme cause exonératoire le transfert de la garde des matériels loués à un tiers.

7.2 Prise de possession et restitution des matériels loués

Au jour et à l'heure convenue dans le contrat de location, le Client se rend sur le lieu indiqué par la Société ENDORF'INN et, moyennant complet paiement de la prestation, et remise d'un dépôt de garantie (comme indiqué à l'article 4), prend possession des VE ou VS sollicités ainsi que des accessoires commandés. **Les VE ou VS et accessoires livrés sont réputés être en parfait état de fonctionnement et la parfaite exécution de ses obligations par ENDORF'INN ne pourra en conséquence être mise en cause d'aucune manière.** A cette fin, un état des lieux et un dénombrement contradictoire du ou des VE ou VS et des accessoires est effectué sur place et donne lieu à l'établissement d'un bordereau en double exemplaire contresigné par les deux parties et dont un exemplaire est remis à chacune d'elle. Il est établi autant de bordereau que de VE ou VS loué. De même, le contrat de location du ou des VE ou VS est signé par les parties, les informations visées ci-dessus, étant précisé que le Client aura préalablement pris connaissance des présentes conditions générales de prestation de services, lesquelles seront annexées au contrat. Deux exemplaires du contrat de location et ses annexes sont établis, paraphés et signés par les parties qui en conservent chacune un exemplaire. **Si d'aventure le Client rencontrait des éventuels problèmes dans l'utilisation du matériel fourni, il devra en faire part à la Société ENDORF'INN dans les plus brefs délais. A cette fin un numéro de téléphone portable est communiqué au Client et indiqué sur la copie du contrat qui lui est remis.** Au jour et à l'heure définis dans le contrat, la société ENDORF'INN récupère les VE ou VS avec leurs accessoires à l'endroit convenu avec le Client. Un état des lieux et un dénombrement du ou des VE/VS et des accessoires contradictoire est alors effectué lors de cette remise. **Il est enfin précisé que le non-respect par le Client de l'heure de retour (et ce dès l'heure suivante entamée) et de restitution du matériel loué entraîne l'ouverture automatique d'une nouvelle période de location d'une durée équivalente, dont le paiement du prix est dû de plein droit.**

Article 8 – Secret professionnel / Confidentialité

La société ENDORF'INN s'engage à ne pas divulguer ou laisser divulguer toutes informations dont il aurait eu connaissance dans le cadre de ses relations contractuelles avec le Client, en cours et à l'expiration de ces dernières. Aucune information en provenance du Client ne sera donc communiquée par la société ENDORF'INN à des tiers, sauf pour les besoins d'une instance judiciaire. Toutefois, ne sont pas visées par ces dispositions les informations que le Client aurait rendues publiques et celles normalement accessibles au public. Dans la mesure où le Client consentira à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il disposera d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse suivante : 310 Chemin SAINT FRANCOIS 84300 LES TAILLADES.

Article 9 – Force majeure

La société ENDORF'INN ne saurait être tenue pour responsable de toute inexécution ou retard d'exécution d'une quelconque de ses obligations résultant directement ou indirectement d'un cas de force majeure. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société ENDORF'INN. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de la société ENDORF'INN et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent, notamment, des cas de force majeure les incendies, les inondations, les catastrophes naturelles, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société ENDORF'INN, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées. De la même manière, l'indisponibilité du matériel du fait d'un tiers (notamment par le fait d'un autre client) a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la Société ENDORF'INN. La société ENDORF'INN s'engage cependant à informer le Client de la survenance d'un tel cas de force majeure dans les plus brefs délais et à exécuter ses obligations dès la cessation dudit empêchement.

[Tapez ici]

Article 10 – Clause de divisibilité

Si l'une des clauses du présent contrat était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question sera annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

Article 11 – Clause de tolérance

Les parties conviennent réciproquement que le fait, pour l'une d'elles de tolérer une situation, n'a pas pour effet d'accorder à l'autre des droits acquis. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Article 12 – Loi applicable

Les présentes conditions générale et plus généralement tous les contrats conclus par la société ENDORF'INN sont soumis à la loi française.

Article 13 – Jurisdiction compétente

Pour toutes les contestations relatives aux prestations réalisées par la Société ENDORF'INN, le tribunal compétent sera celui du lieu de domicile du défendeur ou, au choix du défendeur, le lieu d'exécution de la prestation de service.

Article 14 – Traduction : primauté de la version française sur toute autre version

Le Client déclare être parfaitement informé et accepter le fait qu'en cas de traduction des présentes conditions générales de prestation de services dans une langue étrangère et de l'utilisation de termes différents entre la version traduite et la version française, seuls les termes de la version française primeront sur ceux de la version traduite.

English

TERMS OF SERVICE DELIVERY

Definitions

For purposes hereof means:

"ENDORF'INN" or "The Company": the company ENDORF'INN

"The Client": The customer who placed an order with ENDORF'INN

"Region": The geographical area of intervention of society ENDORF'INN

"VE": Elliptical

"VS": Bike stepper

"Promenade": Tour Circuit determined by ENDORF'INN in the region and whose point of departure and arrival is at the place of provision of VE or VS

Legal information on the Company ENDORF'INN

Endorf INN is a limited liability company with capital of 3,000 euros whose registered office is at 310 Chemin Saint François 84300 LES TAILLADES, registered under number RCS AVIGNON 809,994,031.

The coordinates of the company Endorf INN:

Phone: 06 24 42 30 48

Email: endorfinsarl@gmail.com

The Endorf INN society is ensured through the operation of its business with the company: ALLIANZ whose office is at 87 rue de Richelieu 75002 PARIS that covers the activities of the Company ENDORF'INN on the entire French territory.

Article 1 - Scope and enforceability of terms

The general terms of delivery ENDORF'INN society services apply to all VE or VS and accessories rental contracts concluded between ENDORF'INN and the Customer. All contracts between the customer and ENDORF'INN implies acceptance without reservation by the latter of these terms, which only govern the services provided by the ENDORF'INN society, to the exclusion of all other verbal agreements or any conditions of purchase of Customer or any other document issued by the latter. In the event that one or more clauses of the general conditions of the Customer buying (when such conditions exist) would inconsistent with these terms and conditions, the latter shall rule on the said terms of purchase. The parties further acknowledge that these general conditions of service provision, the lease agreement and appendices thereto and emanating referred ENDORF'INN, constitute the entire agreements between the parties regarding the provision and supersede any agreement verbal and / or written earlier.

Article 2 - Services offered

The ENDORF'INN company specializes in the rental and VE VS and accessories related to this activity, to the day, in the Massif du Luberon, specifically the geographical area within distance of 40 kms from the town of 84300 LES TAILLADES (hereinafter: the "Region"). The Company offers ENDORF'INN is therefore, in principle, geographically limited to this region unless expressly agreed in advance and special conditions and accepted by society ENDORF'INN. It provides its customers renting VE / VS and accessories (Annex 1: list of accessories available for rent) that will be made available by ENDORF'INN on a fixed location and determined by it alone.

Article 3 - Placing the order / Confirmation / Possession Date

3.1 Placing the order

Customer ENDORF'INN contact the Company via email or telephone, or by going directly to the place of renting cycles, and passes control to the conditions above.

The below described placing the order is materialized by the establishment of an order which included the specific particulars of the contract, which come clear, supplement or derogate from the general conditions of services, all in the respect and the limits set to the said terms and conditions.

3.1.1. Remote control

The order can be made remotely by means of an email or a phone call using the information on the website of the company ENDORF'INN.

When making contact over the Internet by sending a form via the company's website ENDORF'INN by separate email, or by phone, the customer tells the ENDORF'INN company:

- His full identity,
- The means of contact (email, home address and place of residence during his stay in the region, home telephone number on which he can be contacted at any time during his stay in the region.
- The date and precise timetable to which it intends to achieve its Promenade;
- The desired number of VE or VS (subject to availability);
- The type and number of desired accessories (subject to availability);

The inclusion of a mandatory order requiring the payment of a deposit in the amount equal to 50% of the total amount of the order. The deposit is paid by the customer when the order is taken by a credit card payment. To this end a telephone contact is made to the customer's initiative or society ENDORF'INN (noting that the website does not support module payment by credit card). The order duly taken into account by the payment of the deposit above shall be final and irrevocable. It is expressly stated and accepted by the customer, that the services provided by the Company ENDORF'INN consisting by definition in leisure services within the meaning of Article 121-21-8 of the Consumer Code, once the service provision contract is concluded, the customer no longer has the Faculty of withdrawal. As a result, the Customer who hears terminated the obligation assumed at the end of the order duly taken into account, will lose all the previously paid deposit.

3.1.2 Input via rental place

The placing of the order can also act directly on the rental place

When ordering the customer tells the company ENDORF'INN:

[Tapez ici]

- His full identity,
- The means of contact (*email, home address and place of residence during his stay in the region, home telephone number on which he may be contacted at any time during his stay in the region.*)
- The date and precise timetable to which it intends to achieve its Promenade;
- The desired number of VE or VS (subject to availability);
- The type and number of desired accessories (subject to availability);

The inclusion of a command imperatively requires full payment in cash of the total amount of the order and the payment of a security deposit. The payment of the order and payment of the deposit are carried out in accordance with Article 4 below.

3.1.3 General provisions for all type of control

Any incomplete order, incorrectly or inadequately informed or not accompanied by payment of an adequate down payment, will not be considered. In addition, ENDORF'INN Company expressly reserves the discretionary right to accept or refuse the order placed by the Customer, especially in case of unavailability vehicles or accessories ordered. Moreover, for climatic or security reasons the Customer ENDORF'INN the Company may cancel the contract and does not provide the service agreed. In this case, the Company will refund ENDORF'INN the sums paid by the Client, and without that it can not demand any compensation.

Article 4 Payment of the price / Deposit

Full payment or, if remote, the balance of the price of the service and the security deposit, as defined in the order established in accordance with Article 3 of these are paid by the customer on site at the time of delivery, in advance and in cash or by cash or by VISA credit card type, the company ENDORF'INN being provided with a mobile electronic payment terminal. This payment can intervene exceptionally by check, the discretionary choice ENDORF'INN the society. Payments by American Express credit card type are not allowed. For rentals lasting more than SEVEN (7) days, payment of the deposit can only be made by check. The presentation of the Card National Identity Client or valid passport is mandatory and the Customer will agree that ENDORF'INN retain the time of rental, in this case the documents being returned to the customer upon delivery of the leased equipment. If the Customer does not wish to entrust these identity papers ENDORF'INN it then allow a copy to be made by any means (photocopying, scanning, photography). The amounts and conditions of apprehension or restitution of filing guarantee referred to in Article 6 hereof.

Article 5 - Rates / Payment terms

All services will be charged at the rate indicated on the website of the company ENDORF'INN, subject to occasional promotional discounts that are then specifically specified in the lease. Unless otherwise specified "TTC", prices quoted in euros are always exclusive of taxes, VAT being applied, in addition to the rate in force.

All payments will be made in full and in cash at the time of provision or the VE / VS and accessories.

For information, it is recalled that the total price of the service provided includes:

- a rental fee of VE / VS,
- mileage allowances on the Transport of VE / VS ENDORF'INN the headquarters of the company to the delivery and recovery indicated in the contract rent,
- mileage allowances on the return path of the rented equipment, including the journey between the office of the company ENDORF'INN and place recovery indicated in the lease,

It is stipulated that in case of rise of recovery of the leased equipment different from that contractually agreed, the mileage allowances will be increased and fixed 2 € per kilometer, notwithstanding the additional rental charges applied taking into account the overrun of the contractual schedule. Furthermore it will be charged as a lump sum of 25 euros to offset the costs of unplanned recovery of materials in a place not agreed.

Article 6 - Security Deposit

As it before, when placing the order and concomitantly the full payment of the price of the latter, the customer pays a deposit flat, amounting to:

990 € per VE rented by the Client.

€ 400 per VS rented by the Client.

Payment is by credit card or, if necessary and following the express agreement ENDORF'INN company check. The security deposit is returned to the customer at the end of the benefit, at the time of the return of the rented equipment and after the completion of the state restitution places, provided no damage has occurred. In case of degradation of one or more elements or VE / VS rented, repair or replacement costs will be charged to the Customer according to the schedule annexed hereto (Annex 2: Price Range degraded or missing elements) which alone will prevail. As such, the Customer finally acquiesces by adherence to the present fixed character of Repair or replacement costs. It is the same with regard to leased accessories that are damaged or not returned. In case of refusal of payment by the spontaneous Client of these repair costs or refusal by the Customer of the replacement on the basis of the scale annexed it, these will be deducted automatically and notwithstanding any dispute the Client of the deposit paid at the conclusion of the contract. Thus, the company will restore ENDORF'INN the Customer that the difference between the amount of the security deposit paid and the total amount of repair or replacement of damaged or unreturned items, and on the basis of the amounts shown in Appendix 2 hereto. He is said that when paying by check of deposit, ENDORF'INN the company will return the difference between the amount of the check and the total amount of compensation or replacement of damaged or unreturned items, until full payment of that guarantee check and rejection expired deadlines. This mode of restraint and imputation of the guarantee is accepted by the Client, who shall act and declared by the signing of these have been warned.

Article 7 - Duties / Responsibilities

7.1 General Statements

The Customer undertakes to use and maintain or VE / VS rented and accessories in "good family man" and prohibits any modification or alteration of the rented equipment. He also agrees to comply strictly with the provisions of the Highway Code. The Customer further declares expressly to be perfectly capable of driving activity VE / VS and not subject to any against-medical indication. It undertakes for its perfect safety, wear the protective helmet and automatically provided for this purpose by ENDORF'INN (the helmet being an accessory provided as of right because of leasing an EV / VS without additional invoicing). The company ENDORF'INN declines all responsibility for accidents caused by the Customer or caused to it due to the use of the rented equipment which only the Customer has legal custody. The Client expressly declares accordingly hold a liability insurance covering personal, and his children, or people under his care, where appropriate. As such, it is recalled that minors are necessarily accompanied by an adult, the sole responsibility of the Customer who monitors and custody. As such the Customer declares under sole responsibility in the lease that he is the legal representative of the minor and that as he declare that the said minor to a size of at least 152 cm (prerequisite to the VE or VS) and that authorizes it to VE or VS under its supervision exclusive. It is given to the customer with every EV / rented VS (accessory delivered with no additional billing office) anti-theft the Customer agrees to use throughout his walk, every time it moves away from the vehicle (the anti-theft device is code, it will be reported to the Customer at the time of delivery of the material, leaving it to him ensure its confidentiality). In case of theft of rented equipment (VE / VS or accessories), the Customer shall make a declaration to the police or competent police without delay and inform the concomitantly ENDORF'INN society. Finally, it is recalled that the sublease or loan of equipment rented by the Client anyone is strictly prohibited, unless approved by the Company ENDORF'INN express provision in the special conditions listed on the order form. In case of loan unauthorized rented equipment is at the risk and peril of the Customer who bear the consequences alone, the Customer is deemed hereunder as the guardian one of the rented equipment. Therefore, in no case the Customer can not invoke as a cause exempting the transfer of custody of equipment leased to third.

7.2 Taking possession and return of rented equipment

The day and the time agreed in the rental agreement, the Client goes to the place indicated by the ENDORF'INN Company and, subject to full payment of the benefit, and delivery of a security deposit (as referred to in Article 4), takes possession of VE or VS approached and ordered accessories. **The VE or VS and accessories shipped are deemed to be in perfect condition and the perfect performance of its obligations by ENDORF'INN can therefore be questioned in any manner.** To this end, an inventory and count the contradictory or VE or VS and accessories is performed on site and gives rise to the establishment of a duplicate slip countersigned by both parties and a copy is given to each. It is established as slip as VE or VS rented. From similarly, the lease or the VE or VS is signed by the parties, the information referred to above, provided that the Customer has previously noted the

These general conditions of service delivery, which will be annexed to the contract. Two copies of the rental agreement and its annexes are established, initialed and signed by the parties who each retain a copy. **If by chance the Customer of any problems encountered in the use of the equipment provided, he must ENDORF'INN share with the Company as soon as possible. To this end a cell phone number is communicated to the Customer specified on the copy of the contract delivered to him.** On the day and time defined in the contract, the company recovers ENDORF'INN VE or VS with their accessories to the agreed place with the Client. A state places and a count or the VE / VS contradictory and accessories is then performed during remission. **Finally, it is clear that the failure by the Customer the return time (and that started the very next time) and return the rented equipment causes the automatic opening of a new period of hire equivalent period, the payment price is due by right.**

[Tapez ici]

Article 8 - Professional secrecy / Privacy

The ENDORFINN company undertakes not to disclose or let disclose any information he learned in the context of its contractual relations with the Customer, during and at the expiry of the latter, no information from the customer will be so notified by the ENDORFINN company to third parties, except for need a court. However, are not covered by these arrangements the information that the Customer has made public and those normally available public. To the extent the Customer consent to disclose individual personal data, it will have an individual right of access, withdrawal and correction of these data as provided by law n ° 78-17 of January 6, 1978 relating to data, files and liberties. Customer must address all written request to the following address: 310 Chemin Saint François 84300 THE TAILLADES.

Article 9 - Force majeure

The ENDORFINN company can not be held liable for any failure or delay in performance of any of its obligations arising directly or indirectly from force majeure. The occurrence of a force majeure has the effect of suspending the execution of the contractual obligations of the company ENDORFINN. Is a force majeure any event beyond the control of the company and ENDORFINN impeding normal operation. Constitute, in particular, the case of force majeure fires, floods, natural disasters, strikes or partial impeding the smooth running of the company ENDORFINN, interruption of transport, energy supply, raw materials or spare parts. Similarly, downtime due to equipment a third (including the fact of another client) has the effect of suspending the execution of the contractual obligations of the Company ENDORFINN. The ENDORFINN company however undertakes to inform the Customer of the occurrence of such event of force majeure as soon as possible and to perform its obligations upon cessation of that impediment.

Article 10 - Severability Clause

If any provision of this agreement was contrary to a national or international public order law, only the clause in question will be canceled, the remaining valid contract to the remainder. The parties will negotiate in good faith the drafting of a new provision to replace the one that was void.

Article 11 - Tolerance clause

The parties mutually agree that the fact, for one of them to tolerate a situation, does not apply to extend to the other acquired rights. Moreover, such a tolerance can not be interpreted as a waiver of the rights in question.

Article 12 - Applicable law

These general conditions and more generally all the contracts concluded by the company ENDORFINN are subject to French law.

Article 13 - Jurisdiction

For all disputes relating to services provided by the Company ENDORFINN, the competent court will be that of the domicile of the defendant or, at the option of defendant, the place of performance of the service.

Article 14 - Translation: primacy of the French version over any other version

The Customer declares to be fully aware and accept the fact that in case of translation of these general conditions of service provision in a foreign language and the use of different terms between the translated version and the French version, only the terms of the French version will prevail over those of the translation

ANNEXE 2

Prix des pièces et des vélos / Parts and bikes prices

Name	Nom	Prix TTC
Arm, Crank left	Bras manivelle gauche	€ 68,99
Arm, Crank right	Bras manivelle droite	€ 129,99
Arm, Drive Alloy Version (does not include foot platform)	Bras (sans plateforme pour les pieds)	€ 129,99
Arm, Drive Carbon Fiber	Bras carbon	€ 309,99
Roof Rack	Galerie	€ 215,99
Axle Nuts	Noix d'axe	€ 0,99
Axle, Crank-L	Axe manivelle gauche	€ 5,99
Axle, Crank-R	Axe manivelle droite	€ 5,99
Brake Pads, Tektro BR 7113	Plaquettes de freins	€ 6,99
C Series Fork	Fourche série C	€ 79,99
Chain, 3 speed	Chaîne 3 vitesses	€ 10,99
Chain, 8 speed and 11 speed	Chaîne 8 et 11 vitesses	€ 10,99
EXTENDER, STEERING CHROMOLY - C Series	Direction C Série	€ 59,99
Folding Steering Assembly	Ensemble de direction pliable	€ 199,99
Foot Platform	Plateforme pour les pieds	€ 24,99
Front Brake Cable	Cable de frein avant	€ 3,99
Grips, Ergon w/ Barend (set of 2)	Poignées (lot de 2)	€ 59,99
Headset	Jeu de direction	€ 45,59
Kickstand	Béquille	€ 29,99
Kickstand Cap	Plafond de béquille	€ 0,99
Load Wheel	Roue de charge	€ 9,99
Plate, Fender Plastic	Plaque de protection en plastic	€ 14,39
Quick Release: Front	Sortie rapide avant	€ 9,99
Quick Release: Long	Sortie rapide longue	€ 9,99
Quick Release: Short	Sortie rapide courte	€ 9,99
R/S Series Fork	Fourche série R/S	€ 79,99
Rear Brake Cable	Cable de frein arrière	€ 5,99
Rear Wheel Assembly - 11 speed	Roue arrière 11v	€ 999,99
Rear Wheel Assembly - 3 speed	Roue arrière 3v	€ 199,99
Rear Wheel Assembly - 8 speed	Roue arrière 8v	€ 659,99
Rim Strips	Bande fond de jante	€ 0,99
Shifter - 11R	Manette de vitesse 11v	€ 99,99
Shifter - 3C	Manette de vitesse 3v	€ 34,99
Shifter - 8C	Manette de vitesse 8v	€ 54,99
Shifter Cable	Cable de manette de vitesse	€ 3,99
Spiral Retaining Rings	Spiral retenant les anneaux	€ 0,49
Spoke Nipples	Tête de rayon	€ 0,49
Spoke, Rear Drive Side 1X BK 151 mm L	Rayon coté traction	€ 0,49
Spoke, Rear Non Drive Side 1X BK 152 mm L	Rayon coté non traction	€ 0,49
Telescoping Steering Column Assembly	Ensemble de colonne repliable	€ 129,99
Tire, 20"x1.5"	Pneu 20 pouces	€ 23,99
Toe Cages	Calle pieds	€ 44,99
Track Insert	Insert de piste rail	€ 15,99
Track Insert and Load Wheel Kit	kit Insert piste, roue de charge	€ 89,99
Track Insert Screws	Vis d'insert de piste	€ 0,49
Money-bag with belt	Sacoche avec sangle	€ 35,73
Spray-paint antiflat	Bombe anti-crevaision	€ 10,20
Anti-theft device	Antivol	€ 18,45
Computer	Compteur	€ 44,20
Wear map	Porte carte	€ 13,90
Water bottle cage	Porte bidon	€ 19,08
Money-bag mobile phone	Sacoche téléphone portable	€ 34,82
Helmet	Casque	€ 37,00
ElliptiGO 3C	ElliptiGO 3C	€ 1 999,00
ElliptiGO 8C	ElliptiGO 8C	€ 2 799,00
ElliptiGO 11R	ElliptiGO 11R	€ 3 999,00

[Tapez ici]